

A Paris, le chantier des Halles reste sur le carreau

A l'ombre de l'église Saint-Eustache, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, la place René-Cassin abrite une grosse tête de pierre baptisée *L'Ecoute*, œuvre du sculpteur Henri de Miller. L'association Accomplir, qui revendique une centaine d'adhérents, dont la plupart habitent l'arrondissement, a prévu d'y fêter, samedi 22 mai, une « victoire » : le tribunal administratif a suspendu, à sa demande, mercredi 12 mai, la démolition de cette place comme des 4,3 hectares du jardin des Halles.

Le juge administratif a estimé que le permis de démolir de la Ville aurait dû être soumis au Conseil de Paris pour qu'il n'y ait aucun doute sur sa légalité. La Mairie affirme que ce coup d'arrêt, à la veille du premier coup de pioche, prévu en juin, ne retarde que de quelques mois l'« ambitieux » chantier de réaménagement des Halles, dont la rénovation du jardin est la première étape. Mais l'association et le maire (UMP) du 1^{er} arrondissement, Jean-François Legaret, ont prévu de s'engouffrer dans cette brèche juridique pour tenter de compromettre le projet.

Au cœur de Paris, traumatisé par les années de travaux autour du « trou des Halles » dans les années 1970, l'association de quartier Accomplir, très active depuis dix ans, a longtemps été une alliée précieuse pour Bertrand Delanoë. En 2007, quand le maire de Paris a annoncé que le nouveau carreau des Halles serait confié aux architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti, l'association a approuvé.

Semblable à un toit de verdure, leur projet, baptisé la « Canopée », devrait se substituer à l'actuel Forum d'ici à 2014. La Mairie s'est aussi engagée à rénover le jardin. En 2004, elle a confié cette mission à l'architecte David Mangin, avec le soutien, à l'époque, d'Accomplir.

Depuis, l'association est entrée en résistance. « *Nous nous sommes sentis trahis* », explique Elisabeth Bourguinat, sa porte-parole. Les plans de la « Canopée » ont subi des transformations qui ren-

dent, selon elle, le projet « *inep-*te ». L'association a surtout déchanté en voyant l'évolution du projet de jardin. M. Mangin s'était engagé à maintenir – quitte à le « revisiter » – le jardin Lalanne, enclos de verdure de 3 000 m², situé dans l'espace vert des Halles. Dans la maquette finale, l'aire de jeux pour enfants a disparu. La place René-Cassin sera transformée alors que l'association espérait obtenir son maintien.

« L'esprit du lieu »

Conscient de l'attachement des riverains à cet endroit, M. Delanoë s'est maintes fois déclaré favorable au « *maintien* » de « *l'esprit du lieu* ». En avril 2009, le Conseil de Paris a voté à l'unanimité, à la demande de M. Legaret, un vœu allant dans ce sens.

Le plan de M. Mangin « *n'indique toutefois aucune évolution depuis novembre 2008, ce qui montre qu'il n'a pas pris en compte les demandes des élus concernant la place René-Cassin* », affirme M^{me} Bourguinat. *Nous voudrions comprendre comment un architecte peut ainsi tenir tête au maire*.

Pour M. Legaret, les « *caprices de M. Mangin* » ont une explication : « *L'architecte tient le maire de Paris sous la menace de faire tomber l'ensemble de l'opération des Halles. Si M. Mangin se retire, la mairie devra relancer un appel d'offres pour la réalisation de la "Canopée" car ce chantier et celui du jardin sont juridiquement indissociables.* » M. Legaret prévoit d'attaquer devant le tribunal administratif lui aussi le permis de démolir ainsi qu'un avenant au marché conclu récemment par la Ville avec M. Mangin.

La Mairie explique que cet avenant est « des plus classiques ». Elle prévoit de soumettre, en juin, au Conseil de Paris, une nouvelle demande de permis et envisage de commencer les travaux de démolition du jardin « à l'automne ». Les quelque 300 arbres du jardin des Halles, qui devaient être abattus en juin, auront entre-temps gagné quelques mois de sursis. ●

Béatrice Jérôme